



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère des Infrastructures,

AGEROUTE SENEGAL
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



**AVIS INTERNATIONAL A MANIFESTATION D'INTERET
POUR LA SELECTION DE CONSULTANTS POUR LA SUPERVISION
DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE DAKAR –
TIVAOUANE – SAINT LOUIS
SECTION 1 : DAKAR – MEKHE (80 KM)
LOT 3 : TIVAOUANE - MEKHE (ENVIRON 23 KM)
(RELANCE)**

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le journal « L'AS » du 22 décembre 2022. Cet avis annule et remplace l'avis publié dans le quotidien l'AS et dans le dgmarket du 30 janvier 2023.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement a sollicité de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDD) des fonds, afin de financer les **travaux de construction de l'autoroute Dakar – Tivaouane – Saint Louis Section 1 : Dakar – Mékhé (80 km) - lot 3 : Tivaouane – Mékhé (environ 23 km)** et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services (prestations intellectuelles) relatif à la sélection d'un Consultant pour la supervision des travaux indiqués ci-dessus.
3. Les services comprennent le contrôle et la surveillance des travaux d'une autoroute en 2x2 voies entre Tivaouane et Mékhé sur un linéaire de 23 km. Les principales activités du Consultant consisteront au suivi des études d'exécution, à la vérification de l'ensemble des plans et documents d'exécution transmis par l'entreprise, à l'inspection technique et au contrôle de la qualité des matériaux et des travaux, à la supervision des travaux à réaliser par l'Entreprise et aux vérifications des quantités exécutées et aux réceptions provisoire et définitive des travaux. Les prestations, d'une durée globale de 26 mois sont scindés en tranches comme suit :
 - une Tranche Ferme consistant à superviser et contrôler la construction d'une section courante d'autoroute en 2x2 voies extensibles à 2x3 voies d'une longueur d'environ 11 km comprenant la réalisation de l'échangeur en trompette de Mékhé et de sa bretelle d'accès à la Nationale 2, de rétablissements et d'ouvrages de drainage

AGEROUTE SENEGAL (Agence des Travaux et de Gestion des Routes), rue F angle David Diop, Fann résidence

Tél. : (221) 33 869 07 51 – Fax : (221) 33 864 63 50 - BP : 25242 Dakar-Fann - Sénégal

Email : ageroutesenegal@ageroute.sn



- longitudinal et transversal. La durée d'exécution de ces prestations est de 16 mois ;
- une Tranche Conditionnelle consistant à superviser et contrôler la construction d'une section courante d'autoroute en 2x2 voies extensibles à 2x3 voies d'une longueur d'environ 12 km comprenant des rétablissements et d'ouvrages de drainage longitudinal et transversal, pour une durée d'exécution des prestations de 08 mois. La tranche conditionnelle sera notifiée au plus tard 12 mois après le démarrage des travaux de la tranche ferme.

Le Consultant qui sera un cabinet (bureau d'études) devra posséder une large expérience dans la gestion de projets routiers complexes et une parfaite connaissance des pratiques de supervision de projets d'autoroutes à péage. Le besoin en Homme/mois est estimé à 422.

4. L'AGEROUTE Sénégal invite les candidats éligibles et intéressés à manifester leur intérêt pour les services décrits ci-dessus, en fournissant les informations suivantes :
- i. Les domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences du Candidat ;
 - ii. Les qualifications dans le domaine des prestations ci-dessus et notamment les références concernant l'exécution de contrats analogues et d'envergures équivalentes ;
 - iii. L'organisation technique et managériale du Candidat ;
 - iv. Les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels.

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Une liste restreinte de groupements de bureaux d'études de l'espace CEDEAO et/ou de groupements composés de bureaux d'études de l'espace CEDEAO et des bureaux d'études qui ne sont pas de l'espace CEDEAO sera établie à l'issue de cet appel public à manifestation d'intérêt. Pour la deuxième catégorie de groupements, le Chef de file devra obligatoirement être un bureau d'études de l'espace CEDEAO. Les candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations seront présélectionnés et invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode « de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût) ». Les Consultants seront présélectionnés selon les règles et procédures de la BIDC et du Décret 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés publics du Sénégal.

La présélection se fera sur la base de la grille d'évaluation des critères ci-après :

CRITERES	NOTES
1. Nature des activités du candidat et relation avec le domaine des prestations	15

<p>2. Nombre d'années d'expérience</p> <ul style="list-style-type: none"> - < 5 ans - Entre 5 et 10 ans inclus - > 10 ans 	<p>10</p> <p>0 point 5 points 10 points</p>
<p>3. Qualifications du candidat dans le domaine des prestations durant les 10 dernières années à compter de 2012 (joindre les documents justificatifs)</p> <p>L'évaluation de ce critère se fera selon l'appréciation des services fournis dans le cadre de missions de contrôle et de surveillance de travaux de construction de routes neuves ou réhabilitation de routes revêtues ou autoroutes de linéaire supérieur à 20 km dont : 4 projets d'autoroutes soit 5 points par mission d'autoroute et 4 projets de routes revêtues soit 2,5 points par mission de route.</p>	<p>30</p>
<p>4. Organisation technique et managériale du cabinet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Note de présentation du cabinet : 4 points - Organisation du cabinet : 10 points - Définition des postes : 6 points 	<p>20</p>
<p>5. Qualifications générales et nombre de personnels professionnels</p> <p>Ce personnel listé à titre indicatif doit comporter au minimum les qualifications et compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ingénieur en Génie Civil ayant capitalisé au minimum quinze (15) années d'expérience, spécialisé en route, noté sur 7 points ; 1 ingénieur : 3 points ; 2 ingénieurs : 5 points ; plus de 2 ingénieurs : 7 points ▪ Ingénieur en Génie Civil ayant capitalisé au minimum quinze (15) années d'expérience, spécialisé en ouvrages d'art, noté sur 6 points ; 1 ingénieur : 3 points ; 2 ingénieurs : 5 points ; plus de 2 ingénieurs : 6 points ▪ Ingénieur en Génie Civil ayant capitalisé au minimum dix (10) années d'expérience, spécialisé en géotechnique, noté sur 6 points 1 ingénieur : 3 points ; 2 ingénieurs : 5 points ; plus de 2 ingénieurs : 6 points ▪ Ingénieur topographe ou Géomètre ayant capitalisé au minimum dix (10) années d'expérience, noté sur 6 points 1 ingénieur : 3 points ; 2 ingénieurs : 5 points ; plus de 2 ingénieurs : 6 points 	<p>25</p>

6. Le nombre minimum de points requis est de **quatre-vingts (80)**.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi et aux heures suivantes : **9 H 00 à 17 H** et auprès de : rndour@ageroute.sn ou bmbow@ageroute.sn ou bba@ageroute.sn.

7. Les dossiers de candidatures doivent être déposés au secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessous au plus tard le **7 mars 2023 à 11H heures 30 minutes précises (GMT)** :

L'adresse dont il est fait mention est : **AGERROUTE SENEGAL** sise à la Rue F x David DIOP à Fann Résidence Dakar Sénégal.

BP : 25 242 Dakar-Fann. Tel : (221) 33 869 07 51 Fax : (221) 33 869 07 51

La langue de travail sera le français.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par un bureau d'études ou une firme, n'implique aucune obligation de la part de l'AGERROUTE Sénégal de l'inclure sur la liste restreinte.

Le Directeur Général

Ibrahima NDIAYE